

du désarmement et du contrôle des armes étaient essentiels à une paix durable. Dans ma propre déclaration au Conseil, j'ai dit l'importance que le Canada attachait à la continuation des progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. J'ai exprimé l'espoir que le Traité de non-prolifération ne deviendrait pas la victime des événements de Tchécoslovaquie et j'ai prié toutes les parties intéressées de prendre bientôt les mesures nécessaires pour que le Traité puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. J'ai également signalé notre désir de voir commencer au plus tôt les importants entretiens entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armes stratégiques offensives et défensives.

Les ministres sont convenus que l'Alliance devrait continuer à s'occuper des questions de contrôle des armements et de désarmement afin que la marche vers le progrès reprenne dès que les circonstances le permettraient. Le communiqué notait en particulier que, bien que le geste de l'Union soviétique ait figuré pour le moment tout progrès dans la voie de la diminution réciproque des Forces, l'Alliance devait poursuivre l'étude des questions impliquées afin d'être en mesure d'aller de l'avant quand les circonstances deviendraient favorables au progrès. Le Canada attache une importance particulière à cet élément des entretiens de Bruxelles.

En guise de conclusion, les ministres sont convenus que l'Alliance de l'Atlantique Nord continuerait à jouer le rôle de répondant de la sécurité et de fondement essentiel à la réconciliation au sein de l'Europe. Les événements récents venaient de démontrer encore une fois que sa présence était plus nécessaire que jamais.

Dans ma déclaration devant le Conseil de l'Atlantique Nord, j'ai affirmé que nous étions d'accord avec d'autres pour penser que la menace pour l'Alliance découlant de l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie en était également une, bien qu'indirecte, pour l'OTAN, mais celle-ci n'avait pas à décider de donner la réplique à un acte d'agression prémédité; elle devait plutôt faire face à la situation d'incertitude et à la possibilité d'erreurs de calcul que la conduite récente de l'Union soviétique venait de créer. Devant une telle situation, il a été convenu que l'OTAN devait réaffirmer clairement sa ferme résolution de résister à toute agression visant l'un quelconque de ses membres, et que l'Alliance devait faire savoir qu'elle ne pourrait rester indifférente à tout nouveau geste qui serait une menace, même indirecte, à sa sécurité.

Tout en acceptant qu'il était naturel, dans les circonstances, de souligner le caractère défensif de l'Alliance, nous estimions important que l'OTAN saisisse toute occasion prometteuse de renouer le dialogue avec l'Union soviétique et de préparer ainsi la voie qui mènerait, le moment venu, à la solution des questions qui confrontent l'Europe. Nous avons donc appuyé l'opinion que l'OTAN devrait prendre le parti de laisser la porte ouverte à des relations normales avec l'URSS en prévision du jour où l'Union soviétique elle-même se rendrait compte que cette voie est la meilleure qu'elle puisse prendre. Nous